



République Française - Département du var

Ville du Lavandou

INFORMATION

LISTE ARRETEE

Dans la perspective de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril prochains, Monsieur le Maire du Lavandou vous informe que conformément aux articles L 19-1 et R. 13 du code électoral, la liste électorale communale a été arrêtée et publiée le lendemain de la réunion de la commission de contrôle obligatoire.

Compte-tenu du volume important des documents, la liste a été affichée au service des élections et elle est consultable de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Merci de votre compréhension.

Le responsable du service des Elections